

NUMÉRO
SPECIAL

Côte d'Albâtre ET VOUS...

FÉVRIER 2026 : COLLECTE DES DÉCHETS
RECYCLABLES EN PORTE À PORTE
GRÂCE AU BAC JAUNE



LE BON DÉCHET AU BON ENDROIT !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE FACILITE LE TRI DE VOS DÉCHETS
ET VOUS ACCOMPAGNE AVEC DES SOLUTIONS SIMPLES, PRATIQUES ET PROCHES DE CHEZ VOUS !



www.cote-albatre.fr



Sommaire

4-5

Le Bac jaune

Pour un tri facile !



6-7

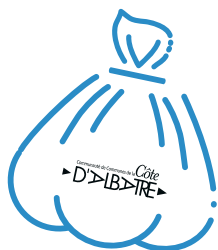
Le Bac jaune

Mode d'emploi

8-9

*Le sac
translucide*

Mode d'emploi



10

Le verre



12-13

*Bien trier
c'est moins jeter,
c'est donner
une seconde vie*

11

*Les autres
déchets*



15

*Les conseils
de Dimitri*

14

*Astuces réductions
déchets*

au jardin et à la maison

*Rabat détachable :
votre calendrier*

2026, jours de collecte
bac jaune et sac translucide



Magazine édité par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Hôtel de Communauté - 48bis, route de Veulettes - CS 40048
76450 Cany-Barville - Tél : 02 35 57 85 00 - e-mail : cote-albatre.com Direction de la publication : Jérôme Lheureux, Président
Rédaction : Comité de rédaction et services communautaires
Conception & Coordination : Service communication : Delphine Marie, Virginie Lefrançois
Conception graphique : Agence Whaly - Crédits photos, illustrations : CCCA, R. Delerue, AdobeStock, iStock, x
Impression : Nord'imprim 59114 Steenvoorde
Distribution : Mediapost - ISSN 2780-9951 (papier) - ISSN 2781-2995 (web)
Dépôt légal : octobre 2025 - Tirage : 22 000 ex

Côte d'Albâtre EVIUS



**LE TRI
+ FACILE**



Éditorial



Chères habitantes, chers habitants
de la Côte d'Albâtre

À l'heure où les enjeux environnementaux nous invitent à repenser collectivement nos habitudes, je suis heureux de vous annoncer une avancée concrète et attendue pour notre territoire : à compter du **2 février 2026**, **la collecte des déchets recyclables en porte à porte** sera déployée sur l'ensemble de la Communauté de Communes, grâce à l'arrivée des **bacs jaunes**.

Cette évolution majeure, qui simplifiera votre quotidien, s'inscrit dans une démarche volontariste de service public de qualité, plus accessible, plus pratique et plus respectueuse de notre environnement. Fini les déplacements jusqu'aux différents points d'apport volontaire situés ici ou là au sein de chacune des 63 communes de notre territoire communautaire : le tri se fait désormais devant chez vous.

Ce nouveau service, **offert sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, est le fruit d'un travail rigoureux mené depuis plusieurs mois par les élus et les services de la Communauté de Communes. Il témoigne de notre volonté d'agir pour une gestion plus durable de nos déchets, tout en maîtrisant les coûts pour les contribuables.

Dans les prochaines semaines, vous recevrez votre bac jaune ainsi que toutes les informations nécessaires pour vous accompagner dans cette nouvelle organisation grâce à la mobilisation des services municipaux de votre commune, en appui de proximité de cette décision communautaire. Une attention particulière sera portée à l'information et à l'accompagnement de chacun, car la réussite de ce projet repose aussi sur votre mobilisation et votre engagement dans le tri sélectif.

Ensemble, faisons de ce changement une réussite pour notre territoire, pour l'environnement, et pour les générations futures.

Bel automne à vous !

Jérôme LHEUREUX
Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre

FÉVRIER 2026

LE BAC JAUNE ARRIVE CHEZ VOUS !

le tri devient facile !

Chaque jour, nous jetons des dizaines d'emballages sans toujours savoir où les mettre. Pourtant, un tri bien fait permet de donner une seconde vie à nos déchets tout en préservant les ressources naturelles.



> Deux nouveautés pour un tri plus facile !

Dès février 2026, les emballages & papiers seront collectés en porte-à-porte grâce au bac jaune !

- Pour vous faciliter le geste de tri, un **bac jaune vous sera gratuitement mis à disposition et sera collecté devant votre domicile** ! Vous pourrez y déposer tous les papiers et emballages recyclables, plus besoin d'aller les déposer aux colonnes de tri.
- Et plus besoin de se poser mille questions : **tous les emballages et les papiers se recyclent et peuvent être déposés ensemble dans le bac jaune** !



LE BAC JAUNE ARRIVE CHEZ VOUS !

comment l'obtenir ?

Dans les prochaines semaines, les foyers des 63 communes du territoire se verront équipés d'un bac jaune de 240 L. Les professionnels et gros producteurs, se verront également dotés d'un bac jaune de 240 L, 340 L ou de 660 L.



Vous habitez en maison individuelle ?

Un BAC JAUNE à 2 roues vous sera remis gratuitement

Vous pouvez retirer ce BAC JAUNE en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les dates et modalités de distribution vous seront communiquées prochainement par votre mairie.



Vous résidez en habitat collectif ?

Un BAC JAUNE à 4 roues sera mis à disposition dans votre immeuble

Le BAC JAUNE est installé directement par le Service Déchets de la Communauté de Communes. Aucune démarche de votre part n'est requise.



Vous ne disposez pas d'espace pour stocker le BAC JAUNE ?

Des sacs jaunes vous seront alors fournis

Une dotation de sacs jaunes sera disponible en mairie, à titre dérogatoire, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les dates et modalités de distribution vous seront communiquées prochainement par votre mairie.

LE BAC JAUNE : mode d'emploi

> *Ce que je peux déposer
dans le bac jaune*



Papiers et emballages, tous ensemble, mais rien de plus !



**Emballages
en plastique**



**Emballages
en métal**



**Emballages
en carton et papier**



Tous papiers



DANS LE BAC JAUNE COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

- | | |
|--|--|
| ☒ En vrac | ☒ Ne pas laver |
| ☒ Bien vider | ☒ Ne pas imbriquer |
| ☒ Bien compacter | |

BON A SAVOIR : À NE PAS METTRE DANS LE BAC JAUNE :

- ☒ Les objets cassés (vaisselle, jouets, brosse à dents...)
- ☒ Les mouchoirs, essuie-tout, couches
- ☒ Les verres cassés, ampoules ou miroirs (direction déchetterie)

> *Et pour le verre ?*

**Le verre (bocaux, bouteilles...)
doit continuer à être trié à part
et déposé dans la colonne de tri VERTE
comme habituellement.
Retrouvez comment effectuer
Le tri du verre en page 10**



En triant bien, on permet de recycler plus, de polluer moins
et de préserver l'environnement.

Aujourd'hui recycler un emballage, c'est lui donner une seconde vie...
à découvrir en page 13.



LE BAC JAUNE : mode d'emploi

> *Quel jour de collecte pour le bac jaune ?*



> *Quand sortir mon bac jaune ?*

La veille au soir de votre jour de collecte

> *En cas de jours fériés ?*

La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai, du 25 décembre et du 1^{er} janvier, dont le report est fixé le lendemain.

> *Et que deviennent les colonnes de tri de ma commune ?*

Au fur et à mesure de la mise en place des bacs jaunes, les colonnes dédiées au tri des Emballages et Papiers seront retirées. Seules seront conservées, les colonnes pour le recyclage du verre.

Quelques colonnes Emballages et Papiers à destination des touristes seront toutefois conservées dans certaines communes.

LE SAC TRANSLUCIDE :

Pour les déchets du quotidien qui ne vont ni dans le bac jaune ni au compost !



Le sac translucide vient en remplacement du sac poubelle noir opaque utilisé auparavant. Depuis septembre 2024, le sac translucide est en usage en différentes phases sur le territoire. Début 2026, son usage concernera l'ensemble du territoire de la Côte d'Albâtre.

La transparence du sac permet aux agents de collecte d'identifier rapidement les erreurs de tri. Si le sac contient des déchets mal triés, il pourra être refusé. Un autocollant rouge sera alors apposé sur le sac.

SI LE SAC TRANSLUCIDE N'A PAS ENCORE ÉTÉ LANCÉ SUR VOTRE COMMUNE,

n'hésitez pas à aller récupérer votre dotation en mairie en même temps que votre bac jaune.

> *Quelle dotation ?*

La dotation de sacs est de 60 sacs pour l'année : 30 litres pour les foyers de 2 personnes et moins et 50 litres pour les foyers de 3 personnes et plus.

> *Ce que je peux déposer dans le sac translucide*

Papiers absorbants

> Mouchoirs, serviettes en papier, essuie-tout sont composés de papier mais comme ils sont souillés, ils doivent être déposés en déchets ménagers.

Petits objets en plastique

> De nombreux petits objets en plastique ne sont pas des emballages, ils peuvent être déposés en déchets ménagers.

Restes alimentaires

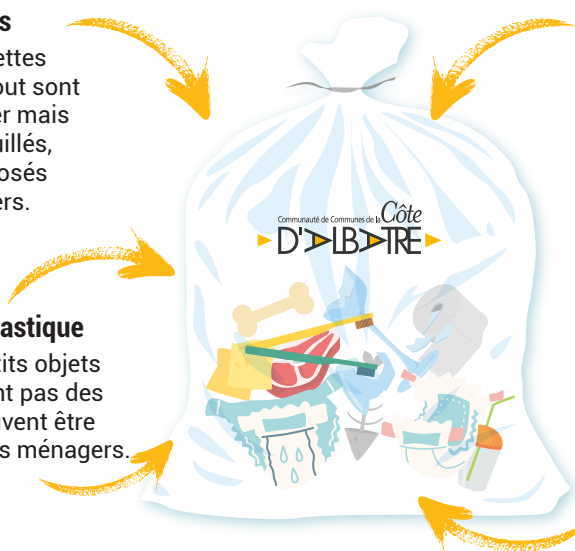
- Si vous n'avez pas de composteur : vous pouvez mettre dans le sac translucide l'ensemble des restes alimentaires.
- Si vous avez un composteur : mettez uniquement dans le sac translucide ce qui ne se composte pas : épilures d'agrumes, viandes, poissons, os, arêtes, coquilles de mollusque, matière grasses et produits laitiers.

Produits d'hygiène

> Ils peuvent être déposés préalablement dans un sac poubelle opaque (spécifique salle de bain)
Cotons tiges, cotons démaquillants, lingettes, serviettes hygiéniques, tampons, couches, etc.

Autres déchets (acceptés en déchets ménagers)

> Litière, papier cadeau aluminisé ou plastifié, vaisselle, céramique et faïence cassées, mégots, paquets de cigarettes.



BONNES PRATIQUES

Dans le sac translucide :

- ✓ Les ordures ménagères
- ✗ Emballages, papiers, verre, déchets santé, vêtements, piles...

RETROUVEZ LE CALENDRIER
DE COLLECTE SAC TRANSLUCIDE
POUR VOTRE COMMUNE
EN FIN DE MAGAZINE



> *Quand sortir mon sac translucide ?*

La veille au soir de votre jour de collecte

> *En cas de jours fériés ?*

La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai, du 25 décembre et du 1^{er} janvier, dont le report est fixé le lendemain.

LE VERRE : 100 % recyclable, 100 % triable



Le verre est un matériau 100 % recyclable... et à l'infini ! Une bouteille, un pot ou un bocal en verre bien trié peut redevenir un nouvel emballage en quelques semaines, sans perte de qualité. C'est l'un des meilleurs gestes pour l'environnement !

> Pourquoi recycler le verre ?

En triant correctement le verre, chacun participe à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles tout en réduisant les émissions de CO2.

> Comment bien trier le verre ? bouteilles, bocaux, pots en verre...

- > Inutile de rincer : il suffit de bien les vider
- > Les bouchons et couvercles (plastique/métal) doivent être enlevés et jetés dans le bac jaune



ATTENTION

La vaisselle cassée, les ampoules ou miroirs ne vont pas dans le bac à verre, mais en déchetterie.

> Où déposer le verre ?

La consigne du tri pour le verre reste inchangée ! Tous les emballages en verre doivent être déposés dans les colonnes de tri vertes « verres » prévues à cet effet.

Vous les retrouverez comme habituellement dans votre commune.

BON À SAVOIR !

158 colonnes de tri verre à votre disposition sur le territoire

Consultez notre site internet pour en savoir plus !

www.cote-albatre.fr





ET LES AUTRES DÉCHETS ?

Direction la déchetterie : le bon réflexe pour les déchets encombrants et dangereux

Appareils cassés, meubles, gravats, produits dangereux, déchets de jardin... Ces déchets dits « spécifiques » ou « encombrants » doivent être déposés en déchetterie. C'est le seul endroit adapté pour les collecter, les trier et les valoriser dans le respect de l'environnement.

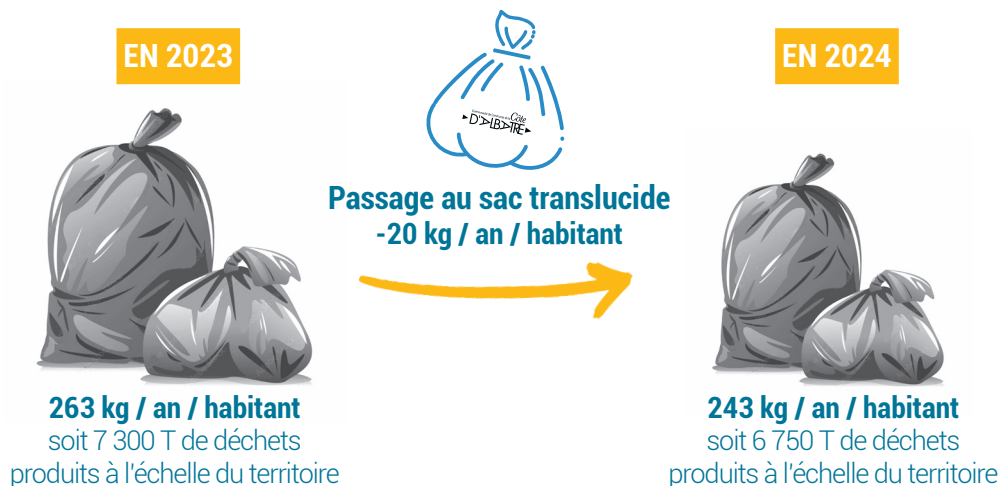
> 3 déchetteries sur le territoire

	SAINT-VALERY-EN-CAUX Déchetterie du Littoral route de Dieppe		CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée route de Calvaille		BRAMETOT Déchetterie la Cavée Ballet - route de Vénestanville	
	ÉTÉ avril à octobre	HIVER novembre à mars	ÉTÉ avril à octobre	HIVER novembre à mars	ÉTÉ avril à octobre	HIVER novembre à mars
LUNDI	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	14H > 19H	14H > 17H	14H > 19H	14H > 17H
MARDI	FERMÉ		9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H
MERCREDI	14H > 19H	14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H
JEUDI	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	FERMÉ		FERMÉ	
VENDREDI	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H
SAMEDI	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H	9H > 12H 14H > 19H	9H > 12H 14H > 17H
DIMANCHE	FERMÉ		FERMÉ		FERMÉ	

> Les déchets acceptés

- ✓ Encombrants
- ✓ Cartons
- ✓ Mobilier
- ✓ Huiles de vidange
- ✓ Huiles de friture
- ✓ Textiles
- ✓ Radiographies
- ✓ Métaux
- ✓ Bois
- ✓ Plâtre et plaques de plâtre
- ✓ Déblais, gravats
- ✓ DEEE
Déchets Électriques et Électroniques
- ✓ Déchets diffus spécifiques
exemple : peinture
- ✓ Batteries, piles
- ✓ Lampes
- ✓ Capsules de café
- ✓ Pneumatiques
uniquement à la déchetterie de Cany-Barville
- ✓ Déchets verts

MIEUX ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT : le sac translucide s'allège !



Le tri en quelques chiffres :

En 2024, **2589 Tonnes** de déchets ont été déposés dans les colonnes de tri sélectif :

Verre : 1395 Tonnes

soit 50 kg / an / habitant

Emballages : 556 Tonnes

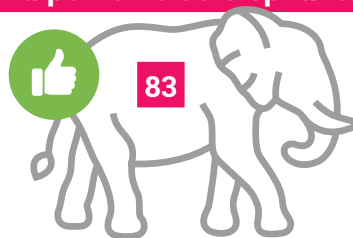
soit 20 kg / an / habitant

Papiers : 638 Tonnes

soit 23 kg / an / habitant

Depuis le passage au sac translucide en septembre 2024,

nous avons économisé **550 tonnes** de déchets enfouis, soit l'équivalent du poids de **83 éléphants** !

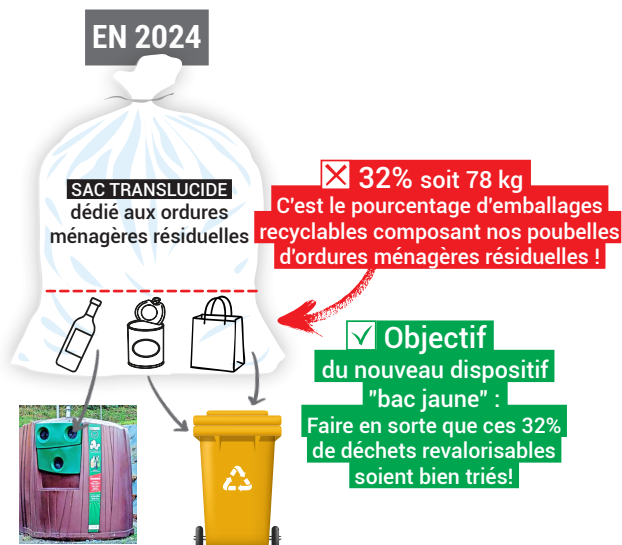


BON À SAVOIR !

En 2024, 32% (soit 78 kg) de notre « poubelle d'ordures ménagères » est encore composée de déchets recyclables.

Poursuivons nos efforts !

Le bac jaune, votre nouvel outil pour bien trier

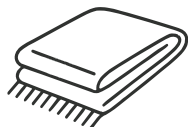


UN EMBALLAGE BIEN TRIÉ, c'est déjà un objet presque recyclé !

POUR LES DÉCHETS PLASTIQUE



6 bouteilles d'eau
= **1 ours en peluche**



67 bouteilles d'eau
= **1 couette**
(garnissage)



20 bouteilles d'eau
= **1 oreiller**
(garnissage)



15 bouteilles d'eau
= **1 pull en polaire**



15 bouteilles de lait
en PEHD
= **1 arrosoir**



POUR LES EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM

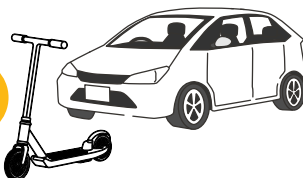


1 tonne d'acier recyclé
= **12 000 boîtes**
de conserve (850 ml)



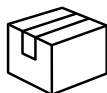
1 tonne d'acier
recyclé
= **13 lave-vaisselle**

ET LES EMBALLAGES EN ALUMINIUM, ILS DEVIENNENT QUOI ?



POUR LES EMBALLAGES EN PAPIER CARTON

4 DÉBOUCHÉS DIFFÉRENTS



> les emballages en carton ondulé



> les emballages en cellulose moulée



> les emballages en carton plat



> les papiers d'emballage



18 arbres sont sauvés grâce au recyclage
d'une tonne de papier !

BIEN TRIER, C'EST DONNER UNE SECONDE VIE !

> *Le compostage*

Rien de tel que le compostage pour réduire la quantité de déchets encore présente dans le sac translucide. Hormis les restes de viande, produits de la mer (poissons, coquillages...) et produits laitiers, les déchets organiques peuvent facilement être revalorisés grâce au compostage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre encourage le compostage en proposant un composteur ou un lombricomposteur à 20€.

Pour en savoir plus : dechets@cote-albatre.com



> *Le mulching*

Le principe du mulching est de couper l'herbe en petits morceaux et de la laisser sur place : une solution simple et efficace pour réduire les allers-retours en déchetterie !

Cette pratique est souvent réalisée grâce à des tondeuses équipées pour le Mulching, mais peut tout autant être effectuée avec une tondeuse classique, sans le panier. Il vous faudra alors tondre, régulièrement, à peu près un tiers de la hauteur de l'herbe afin de favoriser sa décomposition.

> *La recyclerie offre une seconde vie aux objets du quotidien !*

Meubles, vaisselle, livres, etc. Si vous n'en avez plus l'utilité et qu'ils sont encore en bon état, vous pouvez les déposer dans une des zones dédiées au réemploi mises en place dans les déchetteries de Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux. Vos objets seront acheminés jusqu'à la Recyclerie de Saint-Valery-en-Caux et pourront ainsi retrouver une seconde vie.

> *Le café réparation : quand réparer rime avec convivialité !*

Lorsque certains objets dysfonctionnent (petit électroménager, objets électroniques...), avant toute chose, la question est de savoir si l'on est en mesure de les faire réparer...

Et pourquoi ne pas les réparer soi-même ? Pour vous accompagner dans cette démarche, le Centre social Apostrophe propose sur rendez-vous le Café Réparation.

Réparer ensemble, dans la convivialité, c'est l'idée de cet atelier encadré par un bénévole passionné de bricolage !

EN SAVOIR PLUS !

CONSULTEZ LA RUBRIQUE DÉCHETS DE NOTRE SITE INTERNET

<https://cote-albatre.fr/dechets>

CONTACTEZ NOTRE AMBASSADRICE DU TRI

au 02 35 57 94 50 ou dechets@cote-albatre.com

RETROUVEZ RÉGULIÈREMENT LES CONSEILS DE DIMITRI

 @cotealbatre  www.cote-albatre.fr/dechets



EN SAVOIR PLUS !



MÉMO DÉCHETS : Dimitri vous guide

*Bac jaune tri sélectif
emballages + papiers
> collecté en porte à porte*



*Sac poubelle translucide
> collecté en porte à porte*



*Si c'est réutilisable :
> seconde vie à la recyclerie*



*Si cela m'est possible :
> je composte*



*Les autres déchets
> en déchetterie*



UN DOUTE ? BESOIN D'INFORMATIONS ?

L'ambassadrice du Tri vous répond au 02 35 57 94 50
ou par mail : dechets@cote-albatre.com
et plus d'infos sur le site internet www.cote-albatre.fr et [f @cotealbatre](https://www.facebook.com/cotealbatre)



Calendrier des jours de collecte

2026

À COMPTER DU 2 FÉVRIER 2026



	SAC TRANSLUCIDE ORDURES MÉNAGÈRES		BAC JAUNE TRI SÉLECTIF emballages + papier	
COMMUNE	JOUR DE COLLECTE	SEMAINE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE	SEMAINE DE COLLECTE
ANCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
ANGIENS	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
ANGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
AUBERVILLE-LA-MANUEL	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Semaine impaire
AUTIGNY	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
BERTHEAUVILLE	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
BERTREVILLE	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
BEUZEVILLE-LA-GUÉRARD	JEUDI	Semaine impaire	JEUDI	Semaine paire
BLOSSEVILLE	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
BOSVILLE	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
BOURVILLE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
BRAMETOT	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
BUTOT-VÈNESVILLE	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Semaine impaire
CAILLEVILLE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
CANOUVILLE	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Semaine impaire
CANY-BARVILLE	MARDI	Semaine paire	MARDI	Semaine impaire
CLASVILLE	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
CLEUVILLE	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
CRASVILLE-LA-MALLET	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
CRASVILLE-LA-ROCQUEFORT	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
CRIQUETOT-LE-MAUCONDUIT	SAMEDI	Semaine impaire	SAMEDI	Semaine paire
DROSAY	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
ERMENOUVILLE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
FONTAINE-LE-DUN	LUNDI	Semaine impaire	LUNDI	Semaine paire
GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE	JEUDI	Semaine impaire	JEUDI	Semaine paire
GUEUTTEVILLE-LES-GRÈS	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
HAUTOT-L'AUVRAY	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
HÉBERVILLE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
HOUDETOT	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
INGOUVILLE	VENDREDI	Semaine impaire	VENDREDI	Semaine paire



	SAC TRANSLUCIDE ORDURES MÉNAGÈRES		BAC JAUNE TRI SÉLECTIF emballages + papier	
COMMUNE	JOUR DE COLLECTE	SEMAINE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE	SEMAINE DE COLLECTE
LA CHAPELLE-SUR-DUN	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
LA GAILLARDE	LUNDI	Semaine impaire	LUNDI	Semaine paire
LE BOURG-DUN	LUNDI	Semaine impaire	LUNDI	Semaine paire
LE HANOUARD	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
LE MESNIL-DURDENT	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
MALLEVILLE-LES-GRÈS	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Semaine impaire
MANNEVILLE-ÈS-PLAINS	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
NÉVILLE	VENDREDI	Semaine impaire	VENDREDI	Semaine paire
NORMANVILLE	JEUDI	Semaine impaire	JEUDI	Semaine paire
OCQUEVILLE	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
OHERVILLE	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
OUAINVILLE	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
OURVILLE	JEUDI	Semaine impaire	JEUDI	Semaine paire
PALUEL	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Semaine impaire
PLEINE-SÈVE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
SAINT-AUBIN-SUR-MER	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
SAINTE-COLOMBE	MERCREDI	Semaine paire	MERCREDI	Semaine impaire
SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX	SAMEDI	Semaine impaire	SAMEDI	Semaine paire
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	LUNDI	Semaine impaire	LUNDI	Semaine paire
SAINT-PIERRE-LE-VIGER	LUNDI	Semaine impaire	LUNDI	Semaine paire
SAINT-RIQUIER-ÈS-PLAINS	MARDI	Semaine impaire	MARDI	Semaine paire
SAINT-SYLVAIN	VENDREDI	Semaine impaire	VENDREDI	Semaine paire
SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
SAINT-VALERY-EN-CAUX	VENDREDI	Semaine impaire	VENDREDI	Semaine paire
SASSEVILLE	MARDI	Semaine paire	MARDI	Semaine impaire
SOMMESNIL	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
SOTTEVILLE-SUR-MER	LUNDI	Semaine paire	LUNDI	Semaine impaire
THIOUVILLE	JEUDI	Semaine impaire	JEUDI	Semaine paire
VEAUVILLE-LÈS-QUELLES	MERCREDI	Semaine impaire	MERCREDI	Semaine paire
VEULES-LES-ROSES	LUNDI	Paire et Impaire	VENDREDI	Paire et Impaire
VEULETTES-SUR-MER	JEUDI	Semaine paire	JEUDI	Impaire
VINNEMERVILLE	SAMEDI	Impaire	SAMEDI	Semaine paire
VITTEFLEUR	MARDI	Impaire	MARDI	Semaine paire

